



AVIS PUBLIC

Aux contribuables

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné :

QU'A la séance du 1^{er} septembre 2020, résolution # 2020-09-005, le conseil municipal a décrété que le chalet des loisirs est maintenant disponible pour la location et que le directeur général soit autorisé à refuser toute location aux gens qui refusent de respecter les consignes de la santé publique du Québec ;

QUE la patinoire soit ouverte au public et que les mesures de distanciation déterminées par le gouvernement provincial s'appliquent;

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 9^e jour du mois de septembre 2020.

Donald Brideau
Secrétaire-trésorier